

LA COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'ASSURANCE-CRÉDIT MARCHANDISES

Allianz Trade

CAP/CAP+

Un mandat est si intéressant que vous aimeriez l'accepter malgré le risque accru d'impayé ? Notre couverture supplémentaire est là pour vous dans ce cas.

Votre assurance-crédit marchandises vous permet de savoir quand une affaire devient risquée: En cas de risque élevé d'impayé, Allianz Trade doit mettre en œuvre des mesures préventives et le cas échéant réduire la somme d'assurance, voire refuser complètement. Que faire dans ce cas ? Votre entreprise peut décider d'accepter le mandat à ses risques, convenir avec le client de garanties particulières telles que des paiements anticipés ou y renoncer complètement – aucunes options satisfaisantes. Nous vous proposons une meilleure solution: Grâce à nos couvertures complémentaires Allianz Trade CAP et CAP+, vous étendez votre assurance-crédit existante afin de couvrir également les affaires présentant des risques élevés.



Vos avantages convaincants:

- **Suppression des lacunes de couverture** liées aux affaires présentant un risque accru d'impayé.
- **Sécurisation de vos liquidités.**
- Possibilité d'accepter de **nouvelles affaires attractives** même lorsque l'acheteur présente un risque accru d'impayé.
- **Aucune incidence sur vos relations avec la clientèle** si l'un de vos partenaires commerciaux de confiance connaît des difficultés.



Solution pour:

Les entreprises ayant conclu une assurance-crédit d'Allianz Trade qui misent sur la sécurité sans pour autant renoncer aux **affaires qui présentent un risque élevé** d'impayé.



Risques assurés:

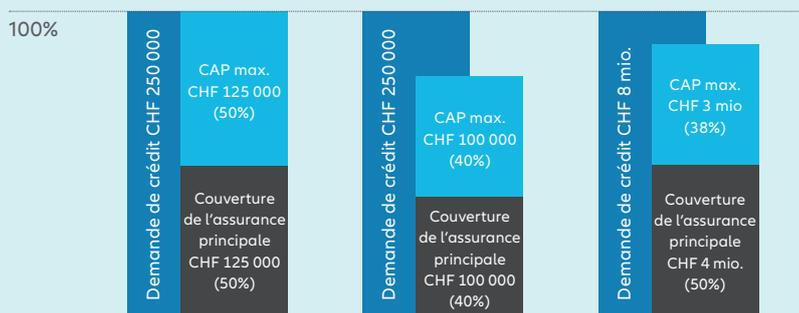
Vos créances au titre de livraisons de biens, commandes d'ouvrages et prestations de services aux:

- **clients commerciaux** seulement partiellement assurés via l'assurance-crédit marchandises. Une couverture complémentaire est possible jusqu'à concurrence de cette somme d'assurance réduite, jusqu'à CHF 3 mio maximum (CAP).
- **Nouveaux clients commerciaux** dont la demande de crédit a été rejetée dans le cadre de l'assurance-crédit marchandises. Ici, la couverture maximum possible est de CHF 75 000.- (CAP+).



Bon à savoir:

C'est ainsi qu'Allianz Trade CAP vous offre une couverture complémentaire:



Frais CAP et CAP+

- **Police CAP:**
2% de la somme d'assurance/an
($\approx 0,17\%$ /mois)
- **Police CAP+:**
6% de la somme d'assurance/an
($= 0,5\%$ /mois)
- **Prime minimale**
pendant trois mois, plus frais mensuels



Optez pour Allianz Trade:

- **Une protection supplémentaire unique** pour les risques spéciaux, développée par le leader mondial de l'assurance-crédit avec le soutien des réassureurs.
- Pour conclure les couvertures CAP et CAP+, il suffit d'utiliser notre **service en ligne EOLIS**. La **décision de crédit** vous sera communiquée dans les meilleurs délais
- **CAP et CAP+ sont des solutions flexibles**, vous déterminez la durée et le montant de la couverture complémentaire en fonction des besoins de votre entreprise.
- **Vous versez des primes uniquement pour certains risques** – vous ne payez également que pour ce dont vous avez vraiment besoin.



D'autres questions? Voici quelques FAQ:

- **Pourquoi devrais-je payer plus, alors que mon entreprise a déjà conclu une assurance-crédit auprès d'Allianz Trade?**
L'assurance-crédit classique vous couvre en cas de créance, mais uniquement jusqu'à un certain niveau de risque. Ainsi, Allianz Trade examine aussi chaque demande de crédit et y répond en fonction du risque qu'elle représente, afin de que vous puissiez agir en conséquence. Pour ses couvertures CAP et CAP+, Allianz Trade a développé une solution spéciale pour aider votre entreprise dans le cas de risques importants, avec le soutien de réassureurs.
- **Cette solution est plutôt chère, non?**
Étant donné le niveau de risque assumé par Allianz Trade, la prime à verser pour les couvertures CAP et CAP+ est logiquement plus élevée que celle d'une assurance-crédit classique. Cependant, vous payez uniquement pour les affaires qui exigent une protection supplémentaire – et uniquement tant que c'est nécessaire.
- **Pourquoi ne pourrions-nous pas tout simplement renoncer aux affaires qui ne sont pas entièrement couvertes par notre assurance-crédit?**
Imaginez par exemple qu'un de vos clients importants traverse une période difficile. Ou qu'une nouvelle affaire attractive se présente. Vous devrez alors décider si votre entreprise peut assumer seule le risque d'impayé, avec toutes ses conséquences, ou accepter de payer une prime raisonnable pour vous assurer un bon chiffre d'affaires en toute sérénité.